

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi 29 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

DELHOMMEAU Sylvie; GÉLARD Marie-Yvonne; GUERVILLY Olivier; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUILANDRE Elisabeth; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BINOT Marie-Christine; IZEM Zora; JOBIC Cyril; TANGUY Béatrice.

Administrateurs absents :

Administrateur absent ayant donné pouvoir : JOBIC Cyril à DELHOMMEAU Sylvie

En exercice : 13
Présents : 9
Absents : 4
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 25 juin 2026

Elisabeth PUILANDRE, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

DEL2026_06_29

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EHPAD - VACANCE DE POSTE - AGENT SOCIAL D'HÉBERGEMENT À TEMPS COMPLET**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Conseil Social Territorial en date du 27 mars 2026 ;

Considérant que, dans le cadre de l'évolution de l'organisation de l'EHPAD Les Magnolias, un agent occupant actuellement un poste d'agent social territorial à temps complet est susceptible d'être nommé sur le poste de maître/maîtresse de maison, sous réserve de l'aboutissement de la procédure de recrutement ;

Considérant que cette mobilité interne permettra la montée en compétences de l'agent concerné, qui bénéficiera d'une formation spécifique à l'exercice de ses nouvelles fonctions ;

Considérant que cette évolution entraînera la vacance du poste d'agent social territorial à temps complet actuellement occupé par cet agent ;

Considérant qu'il convient de maintenir ce poste au tableau des effectifs afin de permettre son pourvoi, par voie de mobilité, de mutation, de détachement ou de recrutement, dans le but d'assurer la continuité et la qualité de l'accompagnement des résidents ;

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à :
 - Procéder à la vacance de poste
 - Procéder aux opérations de recrutement
 - Procéder en conséquence à la modification du tableau des effectifs
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Vincent LE MEAUX

